

## Questions de substance 2009 examine la conduite sous l'effet de la drogue au Canada

**HALIFAX, 15 novembre 2009** – Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) a annoncé aujourd'hui que la question de la drogue au volant au Canada serait au cœur d'une séance spéciale tenue le 15 novembre au World Trade and Convention Centre d'Halifax (Nouvelle-Écosse) dans le cadre de la conférence *Questions de substance 2009*.

La séance spéciale, intitulée *Drogue au volant au Canada : répercussions sur la prévention et le traitement*, viendra résumer les études faites sur la conduite sous l'influence de la drogue, faire un survol du Programme d'évaluation et de classification des drogues (ECD) du Canada et montrer une véritable évaluation ECD.

De nombreux Canadiens ignorent que le projet de loi C-2 (*Loi sur la lutte contre les crimes violents*) entré en vigueur en 2008 donne aux policiers le pouvoir d'obliger une personne soupçonnée de conduire sous l'influence de la drogue à subir un test normalisé de sobriété. De plus, le conducteur doit se soumettre à une évaluation faite par un agent formé au programme ECD et fournir un échantillon de sang, d'urine ou de salive pour déterminer le type de drogues consommées et dans quelle quantité. Refuser de se soumettre à l'une de ces exigences constitue une infraction au *Code criminel* assortie d'une peine équivalente à celle prévue pour l'alcool au volant.

« La conduite avec les facultés affaiblies est complètement évitable au Canada et pourtant, les données indiquent que jusqu'à 15 pour cent des personnes qui prennent le volant ont consommé de l'alcool, des substances illicites ou des produits pharmaceutiques », a déclaré Doug Beirness, analyste et conseiller principal, Recherche et politiques, au CCLAT. « Dans le système en place, le programme ECD et les policiers accrédités comme experts en reconnaissance de drogues sont des outils essentiels pour identifier avec précision puis poursuivre en justice les conducteurs sous l'effet des drogues. »

Le protocole ECD permet aux policiers d'évaluer si les facultés d'un conducteur sont affaiblies par la drogue et est corroboré par des analyses toxicologiques faites sur les échantillons de sang, d'urine ou de salive prélevés. Ce protocole se fait généralement en 30 à 45 minutes et compte les 12 étapes suivantes :

- Alcootest
- Court entretien avec l'évaluateur
- Examen préliminaire et première prise du pouls
- Examen des yeux
- Tests psychophysiques d'attention divisée
- Examen des signes vitaux et deuxième prise du pouls
- Examen de la dilatation des pupilles dans le noir
- Vérification du tonus musculaire
- Vérification des zones d'injection et troisième prise du pouls
- Déclarations du sujet et autres observations

- Analyse et opinion de l'évaluateur
- Échantillon de sang, d'urine ou de salive

Pendant cette séance spéciale, les participants pourront voir un policier accrédité démontrer les 12 étapes du protocole et des exemples vidéo des différents changements physiologiques que produisent diverses substances illicites.

Une étude réalisée l'année dernière par le CCLAT sur 1349 évaluations ECD faites par des experts en reconnaissance de drogues (ERD) au Canada révèle qu'ils obtiennent un taux global de précision de 95 pour cent. C'est-à-dire que les évaluations et les conclusions des ERD étaient corroborées à 95 pour cent par des analyses des échantillons de salive prélevés, ce qui montre la grande précision du protocole ECD.

La drogue au volant au Canada a d'importantes répercussions :

- Selon des études épidémiologiques sur l'usage de drogues chez les conducteurs mortellement blessés au Canada, la présence de drogues a été détectée chez jusqu'à 32 pour cent de ces conducteurs
- Une récente étude faite par le CCLAT auprès de conducteurs nocturnes en Colombie-Britannique a révélé que 10,4 pour cent d'entre eux montraient des signes de consommation récente de drogues
- Des données tirées de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada du CCLAT (2004) montrent que 4,8 pour cent des conducteurs au pays ont admis avoir pris la route dans les deux heures suivant la consommation de cannabis au moins une fois pendant la dernière année

Pour en savoir plus sur *Questions de substance*, visitez le : [www.questionsdesubstance.ca](http://www.questionsdesubstance.ca).

--30--

### **Au sujet du CCLAT**

Titulaire d'un mandat législatif visant à réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies assure un leadership quant aux priorités nationales, favorise l'application des connaissances dans le domaine et crée des partenariats durables qui optimisent les efforts collectifs. Le CCLAT reçoit l'appui financier de Santé Canada.

### **Pour plus de renseignements, communiquez avec :**

Rob Mclean, spécialiste principal des relations avec les médias, CCLAT

Tél. : 613-882-4048

Courriel : [rmclean@ccsa.ca](mailto:rmclean@ccsa.ca)